

Une prison à sécurité minimale pour femmes : Des pratiques exemplaires en Australie-Occidentale

Joanna Salomone¹

Ministère de la Justice, Australie-Occidentale

Dans plusieurs pays, les détenues sont généralement oubliées et désavantagées en raison de leur faible nombre, de l'orientation « masculiniste » et de la nature militariste des systèmes carcéraux, dont les priorités sont axées sur le confinement, la discipline et la sécurité plutôt que sur la prestation de services.

La croissance rapide des populations carcérales, qui s'explique en partie par la guerre contre la drogue des années 1980 et 1990, la pauvreté des ressources et l'escalade des coûts, ont appauvri davantage la prestation des services.

La croissance alarmante des populations carcérales a donné lieu à des problèmes de logement et de prise en charge des prisonniers ainsi qu'à des crises généralisées et à des protestations publiques connexes dans un certain nombre d'administrations, notamment en ce qui concerne les prisons pour femmes. Ces événements ont servi à mettre en lumière les besoins des détenues et à attirer l'attention sur des questions trop longtemps négligées comme la prise en charge et la prestation de services.

Le degré de reconnaissance et d'attention que suscitent les problèmes des prisons pour femmes et des prisons recevant des femmes varie, mais les endroits où des réformes sont mises en œuvre procurent des exemples intéressants de pratiques exemplaires en matière de services correctionnels pour femmes². L'Australie-Occidentale y a porté attention.

Contexte

Durant les années 1990, la population de détenues en Australie-Occidentale s'est accrue rapidement en cinq ans, pour passer de 5 % à 7,6 % de la population globale dans les prisons. Le nombre de femmes dans l'ensemble de la population carcérale a plus que doublé, passant de 111 en 1995-1996 à 237 en 2000-2001³. À l'échelle nationale, la proportion de femmes dans la population carcérale a passé de 4,8 % en 1995 à 6,6 % en 2002⁴.

Le nombre de femmes détenues en Australie-Occidentale se chiffre à 218 (au 8 janvier 2004). De ce nombre, 120 sont non aborigènes et 98 sont aborigènes. Les femmes aborigènes représentent environ 40 % de la population de détenues, tandis que le peuple aborigène ne constitue que 3,2 % de la population de l'Australie-Occidentale⁵.

Parmi les problèmes particulièrement préoccupants, mentionnons l'équité relativement aux normes de

logement et à l'accès aux services et aux programmes, ainsi que les questions particulières propres aux détenues, comme les questions parentales et familiales, les besoins sanitaires et ainsi de suite.

Pour répondre à cela, une *Stratégie de logement pour les femmes* a été élaborée par le ministère de la Justice d'Australie-Occidentale. En décembre 1998, Nyandi, établissement pour adolescents jusque-là mis en réserve, a été rouvert pour héberger des détenues adultes dites « à sécurité minimale »⁶. L'établissement permettait d'héberger des détenues lorsque la prison pour femmes Bandyup, seule prison réservée aux femmes de l'État, était remplie à pleine capacité (certains établissements régionaux hébergent également des femmes).

Cette mesure temporaire a offert un environnement relativement moins restrictif aux femmes dites « à sécurité minimale » dans la région métropolitaine. Malgré tout, les établissements étaient manifestement inadéquats pour les femmes adultes, particulièrement pour les mères. Même si la politique permettait de loger les bébés avec leur mère durant les 12 premiers mois décisifs de leur vie, les établissements ne permettaient qu'à un nombre très limité d'enfants de demeurer avec leur mère en prison.

Nyandi a été reconnue comme deuxième prison pour femmes en importance dans l'État tout en demeurant officiellement une annexe de Bandyup. Malgré ses limites, l'établissement a aidé à gérer un taux d'emprisonnement chez les femmes qui était près du double de la moyenne nationale.

En 2001-2002, à la suite d'un changement de gouvernement, Jim McGinty, Procureur général nouvellement nommé, ainsi que les dirigeants du ministère de la Justice, ont amorcé une mission d'enquête à l'étranger afin d'explorer les pratiques exemplaires relatives aux régimes correctionnels pour femmes. Son rapport, intitulé *Report on a visit to Canada, Minnesota and England*, décrivait entre autres les mérites de l'approche canadienne, qui avait permis de réduire de plus de la moitié le taux d'incarcération des femmes dans ce pays⁷.

À la suite du rapport, une proposition de projet de construction d'une prison à sécurité minimale pour femmes (PSMF) a été élaborée et approuvée. Le but global de ce projet était « d'élaborer une nouvelle vision progressive, pour adopter les meilleures pratiques du monde en gestion des détenues »⁸.

Fondement des nouvelles orientations

Au cours des années 1970 et 1980, une attitude défaitiste prévalait dans les administrations correctionnelles du monde entier. Plus récemment, toutefois, on a observé un regain d'intérêt pour les programmes correctionnels et la réadaptation des délinquants.

De nombreux organismes correctionnels sont désormais en faveur d'une approche des programmes de réadaptation s'appuyant sur les « besoins criminogènes ». Toutefois, l'évaluation des moyens de traiter efficacement les infractions n'a pas toujours nécessairement tenu compte des préoccupations relativement au sexe. La plupart du temps, les occasions et les ressources offertes par les programmes sont destinées aux détenus considérés comme étant « à risque élevé » comme les délinquants sexuels et les récidivistes violents. Cependant, il y a relativement peu de femmes dans ces catégories.

Les programmes « efficaces » le sont le plus souvent auprès des détenus plutôt qu'auprès des femmes, et des femmes aborigènes en particulier. Toutefois, au Canada, on a mis directement l'accent sur les programmes pour femmes, particulièrement sur les besoins des Autochtones. Les approches globales se sont révélées les plus efficaces pour les femmes et les Autochtones⁹, et sont beaucoup plus susceptibles d'être efficaces si elles répondent à des questions personnelles, familiales et sociales et si elles tiennent compte du contexte culturel et des causes sous-jacentes des infractions commises par des femmes¹⁰.

Lorsqu'une femme qui consomme des drogues a été agressée sexuellement quand elle était enfant, il faut traiter ce problème si l'on veut que l'« automédication » par la consommation de drogues illicites et toute infraction à la loi connexe cessent et que son état de santé mentale s'améliore. Dans le même ordre d'idées, si une femme commet une fraude ou commence à se prostituer, il faut tenir compte de facteurs sous-jacents comme la pauvreté et le chômage, l'aliénation sociale, le manque d'éducation et de compétences professionnelles ainsi que la « dette transmise sexuellement » (c.-à-d., la dette contractée en raison des activités du partenaire masculin) ou d'autres problèmes pertinents. Lorsque l'aliénation culturelle fait également partie du contexte, le fait de favoriser les contacts et le ressourcement culturels et communautaires peut être un aspect important de la prestation de programmes et de services.

Il est essentiel d'adopter une démarche axée sur les femmes si l'on veut régler adéquatement les problèmes d'infraction et de récidive chez les femmes. Si on se contente d'« entreposer » des prisonniers sans prêter attention à qui ils sont et aux causes sous-jacentes de leurs infractions, on contribue peu à prévenir ou à réduire les infractions et les récidives ou à protéger de façon durable la collectivité contre le crime.

Profil des femmes

Le sondage auprès des détenues en Australie-Occidentale¹¹ fait ressortir les données suivantes :

- les femmes interrogées étaient généralement jeunes (72 % avaient moins de 36 ans);
- la majorité (63 %) avait des enfants de moins de 18 ans;
- la plupart étaient monoparentales (63 % célibataires, divorcées ou séparées au moment de la mise en liberté);
- 19 % avaient été pupilles de l'État à un moment de leur enfance;
- 40 % n'avaient pas terminé leur 10^e année d'études;
- 58 % des femmes aborigènes n'avaient pas terminé leur 10^e année;
- 71 % étaient sans emploi durant les six mois précédant l'arrestation;
- 25 % n'avaient jamais occupé d'emploi rémunéré (51 % des femmes aborigènes);
- 67 % étaient bénéficiaires de l'aide du gouvernement avant leur arrestation;
- 61 % avaient déjà fait l'objet d'un diagnostic de problèmes de santé physique;
- 51 % avaient déjà fait l'objet d'un diagnostic de problèmes de santé mentale;
- 80 % avaient une consommation d'alcool ou de drogues fréquente avant l'emprisonnement;
- 67 % ont établi un lien entre leur consommation de drogues et d'alcool et leur infraction;
- 77 % avaient des antécédents d'abus en tant qu'adulte ou enfant.

Les résultats du sondage auprès des détenues, ainsi que les taux élevés d'emprisonnement et de récidive chez les femmes d'Australie-Occidentale comparativement aux autres États australiens, ont montré clairement la nécessité d'avoir recours à de nouvelles approches et stratégies avec la population de détenues, particulièrement les détenues aborigènes.

Il est particulièrement intéressant d'observer qu'il existe un point d'intersection entre les problèmes de drogue et d'alcool, les histoires envahissantes de victimisation et les problèmes de santé mentale au sein d'une population extrêmement vulnérable. Cette population consiste en personnes aux compétences et aux ressources minimales, qui sont très souvent les seules responsables de jeunes enfants. La vie de ces enfants est gravement perturbée par l'emprisonnement d'un parent, avec tout ce que cela comporte de répercussions à long terme sur le développement, l'adaptation et les relations intergénérationnelles¹².

Des interventions positives et efficaces pourraient avoir des résultats intergénérationnels importants compte

tenu de la très grande proportion de délinquantes qui sont mères ou qui prennent soins d'enfants. De plus en plus, la recherche fait ressortir des indicateurs précoces de comportement criminel identifiable à l'enfance, ayant trait à la pauvreté, à la privation, à l'abus et à la négligence, à la marginalisation sociale et économique ainsi qu'au démantèlement de la famille — autant de facteurs reliés à l'incarcération progressive de générations de personnes issues d'une même famille et d'une même collectivité.

Dans une large mesure, la correction du comportement délinquant exige de resocialiser les personnes, de combler les déficits de développement et d'améliorer les chances d'épanouissement en contribuant au développement de compétences sociales, psychologiques, parentales, éducatives, professionnelles, de résolution de problème et de prise en charge essentielles. Il faut favoriser la présence des liens familiaux et communautaires et des conditions nécessaires à l'adaptation de l'adulte dans la société. De plus, il est nécessaire de prendre des mesures préventives pour répondre aux problèmes des enfants « à risque » et pour aider les personnes et les familles à acquérir des compétences parentales.

Opérationnalisation des prisons à sécurité minimale pour femmes

Compte tenu des limites des établissements et des services existants pour les femmes dites « à sécurité minimale » en Australie-Occidentale et de la sensibilisation croissante à la « nécessité d'aborder différemment » la prise en charge des délinquantes, on a mis sur pied le projet de prison métropolitaine à sécurité minimale pour femmes en 2001, avec les objectifs suivants :

- réinsertion réussie des femmes dans la collectivité et réduction du taux de récidive;
- vision opérationnelle qui reconnaît et incorpore les besoins des détenues;
- réforme de la façon de prendre en charge les délinquantes et adoption d'un point de vue « féminin » de la conception et de l'exploitation des établissements carcéraux;
- intégration de la prison dans la collectivité et de la collectivité dans la prison;
- « normalisation » des conditions de vie et des approches de gestion.

Une nouvelle philosophie progressive a été élaborée pour la prison métropolitaine à sécurité minimale pour femmes : elle est fondée sur les principes de :

- responsabilité personnelle et de prise en charge de soi;
- responsabilité familiale;
- responsabilité communautaire;
- respect et intégrité.

La philosophie stipule que :

- la conception novatrice et les activités quotidiennes de la PSMF refléteront les responsabilités auxquelles font face les femmes dans la vie quotidienne et mettront l'accent sur la collectivité et la famille;
- les femmes contribueront à la société en effectuant des travaux communautaires ou du bénévolat. Ces activités créeront des relations positives et mutuellement avantageuses avec la collectivité, ce qui permettra aux femmes d'accroître leurs capacités de prendre le dessus sur leur vie. Comme les détenues doivent revenir vivre au sein de la collectivité, ces liens sont essentiels au succès de leur intégration;
- en améliorant sa santé et ses compétences professionnelles et scolaires, chaque femme sera mieux à même d'être responsable de ses choix — ce qui réduit le risque de récidive;
- la prison vise à maximiser les chances que les femmes réintègrent leur famille et la collectivité de manière positive, confiante et sûre;
- la sécurité dans la collectivité sera accrue, car le risque que les femmes récidivent sera réduit;
- le milieu carcéral offrira des occasions valables aux délinquantes, lesquelles, plutôt que d'être isolées, seront acceptées comme faisant partie intégrante de la collectivité.

Le projet de prison métropolitaine à sécurité minimale pour femmes a atteint son apogée avec la création du *Boronia Pre-release Centre for Women Offenders* (Centre Boronia de prélibération des délinquantes) en mai 2004. Le Centre met l'accent sur la préparation des délinquantes pour retourner dans la collectivité. Le Centre fournit un milieu normalisé de type résidentiel et peut recevoir jusqu'à 70 femmes. Il comprend 12 unités/maisons, chacune comptant 5 chambres à coucher. Chaque femme a droit à sa propre chambre et partage les autres pièces de la maison avec les autres femmes, y compris la cuisine, la salle de bain et la buanderie, comme on le fait dans une maison « normale » au sein de la collectivité.

De plus, il y aura trois unités pour les mères et leurs enfants, et chacune d'entre elles pourra accueillir deux mères et leurs enfants. D'autres unités pourront également recevoir des femmes et des enfants au besoin. Les enfants de moins de quatre ans pourront être logés avec leur mère, et les enfants d'âge scolaire ainsi que les autres enfants auront le droit de faire des visites prolongées. De plus, les femmes ayant besoin d'un soutien temporaire supplémentaire ou d'une relève de leur environnement de soins autonomes auront accès à un logement de soins intermédiaires.

L'établissement fonctionnera selon un modèle de sécurité dynamique avec des employés choisis pour leurs compétences interpersonnelles et leur aptitude à travailler avec des femmes et des enfants dans un

environnement à sécurité minimale. Un modèle de soins autonomes sera mis en œuvre, et les femmes pourront répondre à leurs besoins de tous les jours en s'occupant de la cuisine, du nettoyage, du budget, des achats essentiels, de la lessive et d'autres tâches, avec les conseils et l'aide du personnel au besoin.

Les résidentes prendront part à une « journée constructive » d'activités concrètes, incluant l'éducation, la formation, le travail, le développement personnel, les programmes, les corvées domestiques et les loisirs. La gestion des drogues comprend des traitements pour toxicomanes, dont des programmes de traitement pharmacologiques et thérapeutiques. La présence d'un chien d'« alerte passive » sur place viendra compléter ces mesures.

Certaines femmes seront choisies pour faire du bénévolat et des travaux communautaires. On facilitera le contact familial et collectif nécessaire pour maintenir les relations essentielles à la réintégration. Des bénévoles spécialement recrutés rehausseront la prestation de services et de soutien essentiel aux résidentes, à leurs enfants et à leur famille, en mettant l'accent sur les besoins de réintégration des femmes.

Conclusions

L'élaboration du *Boronia Pre-release Centre for Women Offenders* est basée sur des recherches documentaires approfondies, des démarches axées sur les pratiques exemplaires et des modèles de prestation de services privilégiés et a été nourri par les délibérations d'un groupe de référence sur le projet. Ce dernier était formé de spécialistes internationaux, interétatiques et locaux des domaines de l'emprisonnement des femmes, de la justice réparatrice, de la santé des femmes, des services familiaux, des études aborigènes, de la pastorale, de la défense des droits des femmes et de la politique sociale.

Janet Sue Hamilton (devenue récemment directrice de l'établissement pour femmes d'Edmonton), membre du

groupe de référence sur le projet, ainsi que des représentants d'autres administrations ayant des pratiques exemplaires, ont contribué de façon importante à l'élaboration du modèle de gestion des détenues en Australie-Occidentale. La prestation de conseils d'experts et l'adoption de modèles de programme, de formation et d'exploitation ont facilité l'élaboration d'approches de prestation de services appropriées à la prison pour femmes à sécurité minimale.

Une autre caractéristique importante a été une vaste consultation avec de nombreux intervenants. Un Groupe consultatif local (s'inspirant des comités consultatifs de citoyens canadiens) a contribué au développement et continue son travail depuis l'opérationnalisation de l'établissement, tout en offrant aux femmes des occasions et des contacts essentiels dans la collectivité. Le Groupe consultatif local est formé de représentants d'entreprises locales et de la collectivité et de résidents de la localité en libre candidature.

Le *Boronia Pre-release Centre* établira de nouvelles normes au chapitre des services correctionnels pour femmes et reflétera une nouvelle vision de la gestion des détenues. Il adopte un modèle tourné vers l'avenir qui reconnaît les différents besoins des femmes et est destiné à servir de point de référence pour la réforme des services correctionnels dans l'ensemble de l'Australie-Occidentale.

Pour de plus amples renseignements sur le *Boronia Pre-release Centre*, communiquez avec :

Christine Ginbey
Directrice du projet et surintendante
Ministère de la justice
Boronia Pre-release Centre for Women
14 Hayman Rd
Bentley, Western Australia 6000
Tél. : (08) 9212 3500
Courriel : christine.ginbey@justice.wa.gov.au

- ¹ Department of Justice, C/— Nyandi Prison, 3 Allen Court, Bentley, Western Australia, 6102.
- ² MCGINTY, J. *Report on a Visit to Canada, Minnesota and England*, Attorney General, MLA, Minister for Justice and Legal Affairs. Government of Western Australia, 2001. Sur Internet : http://www.justice.wa.gov.au/content/files/Womens_prisons_trip_final.pdf
- ³ MINISTRY OF JUSTICE. *Annual Report 2000-2001*. Government of Western Australia, p. 39.
- ⁴ GELB, K. *Women in Prison — Why is the Rate of Incarceration Increasing?*, *Evaluation in Crime and Justice: Trends and Methods Conference*, Australian Institute of Criminology and Australian Bureau of Statistics, 2003.
- ⁵ DEPARTMENT OF JUSTICE. *Weekly Offender Statistics Report. Planning, Policy and Review*. Government of Western Australia, 8 janvier 2004.
- ⁶ MINISTRY OF JUSTICE. *Women's Accommodation Strategy*. Offender Management Division. Report No. 1. Government of Western Australia, 1999.
- ⁷ *Op. cit.*, MCGINTY, 2001.

- ⁸ MCGINTY, J. *Nyandi Prison Redevelopment*. Speech to Parliament. WA Attorney General. Government of Western Australia, 2003
- ⁹ DEPARTMENT OF JUSTICE. *Executive Summary: Profile of Women*. Government of Western Australia, juin 2002. <http://www.justice.wa.gov.au>
- ¹⁰ DAUVERGNE-LATIMER, M. *Programmes communautaires exemplaires à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale : Analyse documentaire*, Service correctionnel du Canada, septembre 1995. Tiré de <http://www.csc-cc.gc.ca/text/prgrm/fsw/fsw27/toce.shtml>. Voir également SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA, *Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale*, juillet 1994. Tiré de <http://www.csc-cc.gc.ca/text/prgrm/fsw/fsw18/toce.shtml>.
- ¹¹ *Op. cit.* DEPARTMENT OF JUSTICE, 2002.
- ¹² GREENE, S. *et al.* « Cycles of Pain: Risk Factors in the Lives of Incarcerated Mothers and Their Children », *The Prison Journal*, vol. 80, n° 1, 2000, p. 3-23.